

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005480700421	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI Métropole D' Aix-Marseille-Provence
--	--

POSTE COMPTABLE DE : LE RECEVEUR DES FINANCES MARSEILLE
MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : CT2 - Eau (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	29
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	30
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	31
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	34
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	35
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 731 450,00	3 731 450,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 731 450,00	3 731 450,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 966 668,59	5 966 668,59
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 966 668,59	5 966 668,59
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		9 698 118,59	9 698 118,59

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	680 939,00	0,00	764 445,00	764 445,00	764 445,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	779 491,00	0,00	1 040 411,87	1 040 411,87	1 040 411,87
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 955,00	0,00	25 955,00	25 955,00	25 955,00
Total des dépenses de gestion des services		1 486 385,00	0,00	1 830 811,87	1 830 811,87	1 830 811,87
66	Charges financières	196 000,00	0,00	274 494,22	274 494,22	274 494,22
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 712 385,00	0,00	2 160 306,09	2 160 306,09	2 160 306,09
023	Virement à la section d'investissement (6)	291 055,76		52 743,91	52 743,91	52 743,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 540 296,34		1 518 400,00	1 518 400,00	1 518 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 831 352,10		1 571 143,91	1 571 143,91	1 571 143,91
TOTAL		3 543 737,10	0,00	3 731 450,00	3 731 450,00	3 731 450,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 731 450,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	21 630,69	0,00	8 700,00	8 700,00	8 700,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 819 400,00	0,00	2 510 500,00	2 510 500,00	2 510 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	55 150,00	0,00	123 450,00	123 450,00	123 450,00
Total des recettes de gestion des services		2 904 280,69	0,00	2 642 650,00	2 642 650,00	2 642 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	219 456,41	0,00	568 300,00	568 300,00	568 300,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 123 737,10	0,00	3 210 950,00	3 210 950,00	3 210 950,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	420 000,00		520 500,00	520 500,00	520 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		420 000,00		520 500,00	520 500,00	520 500,00
TOTAL		3 543 737,10	0,00	3 731 450,00	3 731 450,00	3 731 450,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 731 450,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 050 643,91
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	4 250 289,00	0,00	4 671 034,00	4 671 034,00	4 671 034,00
	Total des dépenses d'équipement	4 250 289,00	0,00	4 671 034,00	4 671 034,00	4 671 034,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	746 000,00	0,00	775 134,59	775 134,59	775 134,59
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	746 000,00	0,00	775 134,59	775 134,59	775 134,59
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 996 289,00	0,00	5 446 168,59	5 446 168,59	5 446 168,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	420 000,00		520 500,00	520 500,00	520 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	420 000,00		520 500,00	520 500,00	520 500,00
	TOTAL	5 416 289,00	0,00	5 966 668,59	5 966 668,59	5 966 668,59

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 966 668,59
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	174 958,00	0,00	247 200,00	247 200,00	247 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 054 631,56	0,00	4 148 324,68	4 148 324,68	4 148 324,68
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 229 589,56	0,00	4 395 524,68	4 395 524,68	4 395 524,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	355 347,34	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	355 347,34	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 584 936,90	0,00	4 395 524,68	4 395 524,68	4 395 524,68
021	Virement de la section d'exploitation (4)	291 055,76		52 743,91	52 743,91	52 743,91
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 540 296,34		1 518 400,00	1 518 400,00	1 518 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 831 352,10		1 571 143,91	1 571 143,91	1 571 143,91
	TOTAL	5 416 289,00	0,00	5 966 668,59	5 966 668,59	5 966 668,59

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 966 668,59
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

1 050 643,91

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	764 445,00		764 445,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 040 411,87		1 040 411,87
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 955,00		25 955,00
66	Charges financières	274 494,22	0,00	274 494,22
67	Charges exceptionnelles	55 000,00	0,00	55 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 518 400,00	1 518 400,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		52 743,91	52 743,91
Dépenses d'exploitation – Total		2 160 306,09	1 571 143,91	3 731 450,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 731 450,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	520 500,00	520 500,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	775 134,59	0,00	775 134,59
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 671 034,00		4 671 034,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 446 168,59	520 500,00	5 966 668,59

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 966 668,59
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	8 700,00		8 700,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 510 500,00		2 510 500,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	123 450,00		123 450,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	568 300,00	520 500,00	1 088 800,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 210 950,00	520 500,00	3 731 450,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 731 450,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	247 200,00	0,00	247 200,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 148 324,68	0,00	4 148 324,68
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 518 400,00	1 518 400,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		52 743,91	52 743,91
Recettes d'investissement – Total		4 395 524,68	1 571 143,91	5 966 668,59

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 966 668,59
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	680 939,00	764 445,00	764 445,00
605	Achats d'eau	422 500,00	447 500,00	447 500,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	5 920,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	400,00	400,00
6066	Carburants	0,00	2 800,00	2 800,00
611	Sous-traitance générale	0,00	240,00	240,00
6132	Locations immobilières	47 500,00	96 640,00	96 640,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	2 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	45 260,00	45 260,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	2 800,00	2 800,00
6156	Maintenance	73 999,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	5 000,00	0,00	0,00
6168	Autres	5 000,00	4 000,00	4 000,00
617	Etudes et recherches	115 000,00	102 000,00	102 000,00
618	Divers	3 600,00	3 600,00	3 600,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 200,00	1 200,00
6251	Voyages et déplacements	420,00	920,00	920,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	2 240,00	2 240,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	4 320,00	4 320,00
62876	Remb. frais au GFP de rattachement	0,00	49 525,00	49 525,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	779 491,00	1 040 411,87	1 040 411,87
6331	Versement de mobilité	8 025,00	10 179,84	10 179,84
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 006,00	2 544,96	2 544,96
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 611,00	4 834,81	4 834,81
6411	Salaires, appointements, commissions	383 296,00	540 527,41	540 527,41
6413	Primes et gratifications	123 804,00	191 407,58	191 407,58
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	1 391,02	1 391,02
6415	Supplément familial	4 077,00	3 023,04	3 023,04
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	66 696,00	86 384,39	86 384,39
6453	Cotisations aux caisses de retraites	135 897,00	154 366,82	154 366,82
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	831,00	831,00	831,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	16 213,00	9 886,00	9 886,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 800,00	10 800,00	10 800,00
648	Autres charges de personnel	24 235,00	24 235,00	24 235,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 955,00	25 955,00	25 955,00
658	Charges diverses de gestion courante	25 955,00	25 955,00	25 955,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 486 385,00	1 830 811,87	1 830 811,87
66	Charges financières (b) (8)	196 000,00	274 494,22	274 494,22
66111	Intérêts réglés à l'échéance	196 000,00	273 876,11	273 876,11
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	618,11	618,11
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	55 000,00	55 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	30 000,00	30 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	25 000,00	25 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 712 385,00	2 160 306,09	2 160 306,09
023	Virement à la section d'investissement	291 055,76	52 743,91	52 743,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 540 296,34	1 518 400,00	1 518 400,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 540 296,34	1 518 400,00	1 518 400,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 831 352,10	1 571 143,91	1 571 143,91
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 831 352,10	1 571 143,91	1 571 143,91
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 543 737,10	3 731 450,00	3 731 450,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			3 731 450,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	54 089,59
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	53 471,48
= Différence ICNE N – ICNE N-1	618,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	21 630,69	8 700,00	8 700,00
64198	Autres remboursements	21 630,69	7 730,00	7 730,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	970,00	970,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 819 400,00	2 510 500,00	2 510 500,00
70128	Autres taxes et redevances	2 819 400,00	2 510 500,00	2 510 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	8 100,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	8 100,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	55 150,00	123 450,00	123 450,00
757	Redevances des fermiers, concession...	55 150,00	123 450,00	123 450,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 904 280,69	2 642 650,00	2 642 650,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	219 456,41	568 300,00	568 300,00
778	Autres produits exceptionnels	219 456,41	568 300,00	568 300,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 123 737,10	3 210 950,00	3 210 950,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	420 000,00	520 500,00	520 500,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	420 000,00	520 500,00	520 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		420 000,00	520 500,00	520 500,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 543 737,10	3 731 450,00	3 731 450,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 731 450,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2019290000	Opération d'équipement n° 2019290000 (5)	4 250 289,00	4 671 034,00	4 671 034,00
Total des dépenses d'équipement		4 250 289,00	4 671 034,00	4 671 034,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	746 000,00	775 134,59	775 134,59
1641	Emprunts en euros	746 000,00	775 134,59	775 134,59
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		746 000,00	775 134,59	775 134,59
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 996 289,00	5 446 168,59	5 446 168,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	420 000,00	520 500,00	520 500,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	420 000,00	520 500,00	520 500,00
139111	Sub. équipe cpte résult. Agence de l'eau	420 000,00	15 000,00	15 000,00
139118	Sub. équipe cpte résult. Autres	0,00	9 000,00	9 000,00
13913	Sub. équipe cpte résult. Départements	0,00	189 000,00	189 000,00
13914	Sub. équipe cpte résult. Communes	0,00	6 000,00	6 000,00
13915	Sub. équipe cpte résult. Groupements	0,00	41 000,00	41 000,00
13916	Sub. équipe cpte résult. Autres EPL	0,00	4 500,00	4 500,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	256 000,00	256 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		420 000,00	520 500,00	520 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 416 289,00	5 966 668,59	5 966 668,59

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 966 668,59
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	174 958,00	247 200,00	247 200,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	104 500,00	104 500,00
1313	Subv. équipt Départements	174 958,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	142 700,00	142 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 054 631,56	4 148 324,68	4 148 324,68
1641	Emprunts en euros	3 054 631,56	4 148 324,68	4 148 324,68
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 229 589,56	4 395 524,68	4 395 524,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	355 347,34	0,00	0,00
1068	Autres réserves	355 347,34	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		355 347,34	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 584 936,90	4 395 524,68	4 395 524,68
021	Virement de la section d'exploitation	291 055,76	52 743,91	52 743,91
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 540 296,34	1 518 400,00	1 518 400,00
28031	Frais d'études	0,00	15 900,00	15 900,00
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	2 100,00	2 100,00
28131	Bâtiments	0,00	160 200,00	160 200,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 540 296,34	61 300,00	61 300,00
28138	Aménagement Autres constructions	0,00	82 100,00	82 100,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	0,00	3 600,00	3 600,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	5 200,00	5 200,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	889 400,00	889 400,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	280 000,00	280 000,00
28188	Autres	0,00	17 500,00	17 500,00
2825	Matériel technique (affectation)	0,00	1 100,00	1 100,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 831 352,10	1 571 143,91	1 571 143,91
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 831 352,10	1 571 143,91	1 571 143,91
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 416 289,00	5 966 668,59	5 966 668,59

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 966 668,59
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2019290000 (1)
LIBELLE : opération eau

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 174 265,11	a 0,00	4 671 034,00	b 4 671 034,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	51 275,12	0,00	421 375,00	421 375,00	0,00
2031	Frais d'études	51 275,12	0,00	421 375,00	421 375,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 991 887,99	0,00	4 249 659,00	4 249 659,00	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	131 174,34	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	4 253,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	51 837,00	0,00	1 259 260,00	1 259 260,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 792 503,48	0,00	2 990 399,00	2 990 399,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	12 119,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	131 102,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	106 102,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-4 671 034,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					15 326 315,87									
1641 Emprunts en euros (total)					15 326 315,87									
2018-AMP-011	CREDIT AGRICOLE	17/12/2018	19/12/2018	05/03/2019	1 500 000,00	F	Taux fixe à 1.73 %	1,730	1,741	EUR	T	C	O	A-1
2018-AMP-018	ARKEA	21/12/2018	27/12/2018	30/03/2019	3 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.44)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,440	0,447	EUR	T	C	O	A-1
2018-DT-ANTHERON-079	CAISSE D'EPARGNE	15/01/2005	01/01/2018	25/03/2018	50 000,00	F	Taux fixe à 0.843 %	0,843	0,846	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-ANTHERON-081	CAISSE D'EPARGNE	25/01/2003	01/01/2018	25/12/2018	130 000,00	F	Taux fixe révisable à 0,513%	0,513	0,514	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-CABRIES-044	SFIL CAFFIL	15/12/2004	27/12/2004	01/04/2018	265 000,00	F	Taux fixe à 3.88 %	3,880	3,937	EUR	T	C	O	A-1
2018-DT-CABRIES-046	SFIL CAFFIL	17/12/2007	01/01/2018	01/02/2018	150 000,00	F	Taux fixe à 4.58 %	4,580	4,647	EUR	A	P	N	A-1
2018-DT-CABRIES-047	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2007	01/01/2018	25/01/2018	400 000,00	F	Taux fixe à 4.58 %	4,580	4,728	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-CABRIES-048	SFIL CAFFIL	09/12/2009	01/01/2018	01/04/2018	120 000,00	V	Euribor 3M + 0.47-Floor -0.47 sur Euribor 3M	0,140	0,142	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-CABRIES-049	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	26/11/2014	01/01/2018	09/11/2018	384 581,11	V	Euribor 3M + 1.65	1,321	1,347	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-CABRIES-140	CAISSE D'EPARGNE	20/01/2016	01/01/2018	22/01/2018	225 000,00	F	Taux fixe à 2.71 %	2,710	2,710	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-CABRIES-141	CREDIT AGRICOLE	03/08/2017	01/01/2018	15/08/2018	100 000,00	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	1,900	EUR	A	C	O	A-1
2018-DT-CABRIES-142	BANQUE POSTALE	30/12/2016	01/01/2018	01/02/2018	171 435,01	F	Taux fixe à 2.04 %	2,040	2,050	EUR	S	P	O	A-1
2018-DT-CANNAT-133	CREDIT AGRICOLE	19/12/2017	21/12/2017	15/03/2018	245 000,00	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	1,236	EUR	T	P	O	A-1

Métropole D' Aix-Marseille-Provence - CT2 - Eau - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2018-DT-COUDOUX-056	SFIL CAFFIL	20/05/2010	01/01/2018	01/02/2018	14 375,00	F	Taux fixe à 2.43 %	2,430	2,452	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-COUDOUX-057	CREDIT AGRICOLE	15/03/2011	01/01/2018	10/04/2018	130 000,00	F	Taux fixe à 4.01 %	4,010	4,050	EUR	S	P	O	A-1
2018-DT-EGUILLES-059	CAISSE D'EPARGNE	01/10/2009	01/01/2018	25/02/2018	430 000,00	F	Taux fixe à 4.5 %	4,500	4,576	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-EGUILLES-060	CREDIT AGRICOLE	11/10/2005	01/01/2018	25/03/2018	515 000,00	F	Taux fixe à 3.3 %	3,300	3,327	EUR	S	C	O	A-1
2018-DT-EGUILLES-061	SFIL CAFFIL	30/10/2005	01/01/2018	01/06/2018	250 000,00	V	(Euribor 6M + 0.05)-Floor -0.05 sur Euribor 6M	0,000	0,000	EUR	S	C	O	A-1
2018-DT-EGUILLES-062	SFIL CAFFIL	30/10/2005	01/01/2018	02/01/2018	348 000,00	F	Taux fixe à 3.33 %	3,330	3,372	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-EGUILLES-063	SFIL CAFFIL	17/04/2003	01/01/2018	01/10/2018	145 860,78	V	(Euribor 3M + 0.23)-Floor -0.23 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	P	O	A-1
2018-DT-FUVEAU-069	SFIL CAFFIL	22/12/2006	01/01/2018	01/07/2018	90 000,00	F	Taux fixe à 4.01 %	4,010	4,010	EUR	A	C	O	A-1
2018-DT-FUVEAU-070	CREDIT AGRICOLE	22/12/2006	01/01/2018	26/03/2018	65 000,00	F	Taux fixe à 4.34 %	4,340	4,411	EUR	T	C	O	A-1
2018-DT-JOUQUES-075	CREDIT AGRICOLE	06/04/2017	01/01/2018	15/04/2018	166 500,00	F	Taux fixe à 1.56 %	1,560	1,560	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-MEYREUIL-088	SFIL CAFFIL	05/10/2004	01/01/2018	01/02/2018	1 300 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,750	EUR	M	P	O	A-1
2018-DT-REPARADE-131	Agence France Locale	20/12/2017	01/01/2018	20/03/2018	1 250 000,00	F	Taux fixe à 1.71 %	1,710	1,746	EUR	T	C	O	A-1
2018-DT-ROUSSET-097	CAISSE D'EPARGNE	25/01/2003	01/01/2018	05/01/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2.27 %	2,270	2,270	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-ROUSSET-099	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2015	01/01/2018	23/01/2018	480 563,97	F	Taux fixe à 2.57 %	2,570	2,570	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-ROUSSET-138	CAISSE D'EPARGNE	18/05/2017	01/01/2018	24/05/2018	200 000,00	F	Taux fixe à 2.03 %	2,030	2,030	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-ROUSSET-139	CREDIT AGRICOLE	29/11/2017	01/01/2018	15/12/2018	500 000,00	F	Taux fixe à 1.64 %	1,640	1,640	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-THOLONET-084-EAU	CREDIT AGRICOLE	24/11/2016	01/01/2018	15/01/2018	250 000,00	F	Taux fixe à 0.87 %	0,870	0,870	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-VENTABREN-116	CREDIT AGRICOLE	22/05/2013	01/01/2018	30/09/2018	450 000,00	F	Taux fixe à 3.36 %	3,360	3,360	EUR	A	P	O	A-1
2018-DT-VENTABREN-117	CAISSE D'EPARGNE	22/05/2013	01/01/2018	26/06/2018	300 000,00	F	Taux fixe à 2.02 %	2,020	2,030	EUR	S	P	O	A-1
2018-DT-VENTABREN-118	CAISSE D'EPARGNE	22/05/2013	01/01/2018	25/05/2018	700 000,00	F	Taux fixe à 4.46 %	4,460	4,510	EUR	S	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					15 326 315,87									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		9 483 340,15					775 134,59	273 876,11	0,00	54 089,59
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 483 340,15					775 134,59	273 876,11	0,00	54 089,59
2018-AMP-011	N	0,00	A-1	1 260 000,00	20,93	F	Taux fixe à 1.73 %	1,741	60 000,00	21 408,75	0,00	1 441,67
2018-AMP-018	N	0,00	A-1	2 520 000,00	21,00	V	(Euribor 3M + 0.44)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,701	156 911,17	96 967,16	0,00	9 203,69
2018-DT-ANTHERON-079	N	0,00	A-1	6 545,53	1,98	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 220,83	0,00	0,00	0,00
2018-DT-ANTHERON-081	N	0,00	A-1	62 049,85	9,98	F	Taux fixe révisable à 2,013%	2,028	5 109,48	1 210,73	0,00	15,92
2018-DT-CABRIES-044	N	0,00	A-1	76 850,00	7,00	F	Taux fixe à 3.88 %	3,937	10 600,00	2 827,56	0,00	635,49
2018-DT-CABRIES-046	N	0,00	A-1	61 092,88	5,08	F	Taux fixe à 4.58 %	4,647	8 981,76	2 836,92	0,00	2 207,69
2018-DT-CABRIES-047	N	0,00	A-1	44 719,66	1,07	F	Taux fixe à 4.58 %	4,728	35 570,85	1 462,49	0,00	77,98
2018-DT-CABRIES-048	N	0,00	A-1	19 388,48	2,00	V	Euribor 3M + 0.47-Floor -0.47 sur Euribor 3M	2,737	8 553,52	433,26	0,00	83,81
2018-DT-CABRIES-049	N	0,00	A-1	309 043,49	12,86	V	Euribor 3M + 1.65	3,732	17 447,29	12 472,70	0,00	1 790,93
2018-DT-CABRIES-140	N	0,00	A-1	169 624,54	13,06	F	Taux fixe à 2.71 %	2,710	10 124,13	4 596,83	0,00	4 058,31
2018-DT-CABRIES-141	N	0,00	A-1	75 000,00	14,62	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	5 000,00	1 425,00	0,00	498,75
2018-DT-CABRIES-142	N	0,00	A-1	133 722,69	14,08	F	Taux fixe à 2.04 %	2,050	8 012,70	2 687,28	0,00	1 061,41
2018-DT-CANNAT-133	N	0,00	A-1	126 259,87	4,96	F	Taux fixe à 1.23 %	1,236	24 635,58	1 439,66	0,00	52,08

Métropole D' Aix-Marseille-Provence - CT2 - Eau - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2018-DT-COUDOUX-056	N	0,00	A-1	3 040,95	2,58	F	Taux fixe à 2.43 %	2,452	1 082,36	64,08	0,00	7,80
2018-DT-COUDOUX-057	N	0,00	A-1	37 585,25	3,27	F	Taux fixe à 4.01 %	4,050	10 211,15	1 405,81	0,00	243,93
2018-DT-EGUILLES-059	N	0,00	A-1	207 300,60	7,40	F	Taux fixe à 4.5 %	4,576	23 789,14	8 930,82	0,00	802,86
2018-DT-EGUILLES-060	N	0,00	A-1	77 250,00	2,73	F	Taux fixe à 3.3 %	3,327	25 750,00	2 336,81	0,00	448,48
2018-DT-EGUILLES-061	N	0,00	A-1	1 371,69	0,42	V	(Euribor 6M + 0.05)-Floor -0.05 sur Euribor 6M	2,263	1 371,69	15,38	0,00	0,00
2018-DT-EGUILLES-062	N	0,00	A-1	167 260,87	7,75	F	Taux fixe à 3.33 %	3,372	18 562,77	5 339,59	0,00	1 224,16
2018-DT-EGUILLES-063	N	0,00	A-1	40 141,20	4,25	V	(Euribor 3M + 0.23)-Floor -0.23 sur Euribor 3M	2,484	8 418,45	909,77	0,00	225,84
2018-DT-FUVEAU-069	N	0,00	A-1	17 645,24	3,50	F	Taux fixe à 4.01 %	4,010	4 411,33	707,57	0,00	263,87
2018-DT-FUVEAU-070	N	0,00	A-1	5 416,85	1,24	F	Taux fixe à 4.34 %	4,411	4 333,32	164,56	0,00	0,52
2018-DT-JOUQUES-075	N	0,00	A-1	115 235,96	9,29	F	Taux fixe à 1.56 %	1,560	10 737,59	1 797,68	0,00	1 154,70
2018-DT-MEYREUIL-088	N	0,00	A-1	734 868,38	11,83	F	Taux fixe à 4.65 %	4,750	47 266,90	33 172,46	0,00	2 575,64
2018-DT-REPARADE-131	N	0,00	A-1	1 041 666,60	24,97	F	Taux fixe à 1.71 %	1,746	41 666,68	17 788,25	0,00	522,50
2018-DT-ROUSSET-097	N	0,00	A-1	574 978,45	7,01	F	Taux fixe à 2.27 %	2,270	66 354,20	13 052,01	0,00	11 385,41
2018-DT-ROUSSET-099	N	0,00	A-1	375 629,48	13,06	F	Taux fixe à 2.57 %	2,570	22 632,35	9 653,68	0,00	8 492,43
2018-DT-ROUSSET-138	N	0,00	A-1	157 265,95	14,40	F	Taux fixe à 2.03 %	2,030	9 074,28	3 192,50	0,00	1 804,97
2018-DT-ROUSSET-139	N	0,00	A-1	346 690,74	9,96	F	Taux fixe à 1.64 %	1,640	32 186,77	5 685,73	0,00	214,91
2018-DT-THOLONET-084-EAU	N	0,00	A-1	127 706,58	4,04	F	Taux fixe à 0.87 %	0,870	25 100,74	1 111,05	0,00	855,48
2018-DT-VENTABREN-116	N	0,00	A-1	283 578,61	10,75	F	Taux fixe à 3.36 %	3,360	21 734,48	9 528,24	0,00	2 199,49
2018-DT-VENTABREN-117	N	0,00	A-1	161 284,19	7,49	F	Taux fixe à 2.02 %	2,030	20 126,03	3 156,81	0,00	31,68
2018-DT-VENTABREN-118	N	0,00	A-1	143 125,57	4,90	F	Taux fixe à 4.46 %	4,510	26 157,05	6 094,97	0,00	507,19

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		9 483 340,15					775 134,59	273 876,11	0,00	54 089,59

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	33	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 483 340,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'établissement	5	18/10/2018
L	Frais d'étude non suivis de réalisation cf article D5217-20	5	18/10/2018
L	Concessions droit (logiciels)	5	18/10/2018
L	Autres immobilisations incorporelles	10	18/10/2018
L	Agencement et aménagement de terrain	15	18/10/2018
L	Bâtiments d'exploitation usine de potabilisation d'eau	40	18/10/2018
L	Bâtiments administratifs	100	18/10/2018
L	Installation générales, agencement, aménagement des constructions : Bâtiments d'exploitation	30	18/10/2018
L	Installation générales, agencement, aménagement des constructions : Bâtiments administratifs	15	18/10/2018
L	Autres constructions (Bâtiments durables) (Barrage - Tunnel - Galerie)	100	18/10/2018
L	Installations complexes spécialisées (Bassins - Réservoirs - Station de captage)	40	18/10/2018
L	Réseau d'adduction d'eau (canalisations)	40	18/10/2018
L	Matériel industriel (Poste chloration - Poste surpression - Vannes)	15	18/10/2018
L	Outillage industriel	15	18/10/2018
L	Matériel spécifique d'exploitation (Electro mécanique) (Pompes - Compteurs)	8	18/10/2018
L	Agencement, aménagement du matériel et outillage industriel	20	18/10/2018
L	Installations générales, agencement, aménagements divers	15	18/10/2018
L	Matériel de transport (véhicules)	7	18/10/2018
L	Matériel de bureau et informatique	5	18/10/2018
L	Mobilier de bureau	15	18/10/2018
L	Cheptel	10	18/10/2018
L	Emballage récupérable	10	19/10/2018
L	Autres immobilisations corporelles	10	20/10/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 295 634,59	I 1 295 634,59
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		775 134,59	775 134,59
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	775 134,59	775 134,59
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		520 500,00	520 500,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	520 500,00	520 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 295 634,59	0,00	0,00	1 295 634,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 571 143,91	III 1 571 143,91
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 571 143,91	1 571 143,91
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	15 900,00	15 900,00
28128	Aménagement Autres terrains	2 100,00	2 100,00
28131	Bâtiments	160 200,00	160 200,00
28135	Installations générales, agencements, ..	61 300,00	61 300,00
28138	Aménagement Autres constructions	82 100,00	82 100,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	3 600,00	3 600,00
28151	Installations complexes spécialisées	5 200,00	5 200,00
28153	Installations à caractère spécifique	889 400,00	889 400,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	280 000,00	280 000,00
28188	Autres	17 500,00	17 500,00
2825	Matériel technique (affectation)	1 100,00	1 100,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	52 743,91	52 743,91

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 571 143,91	0,00	0,00	0,00	1 571 143,91

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 295 634,59
Ressources propres disponibles	IV 1 571 143,91
Solde	V = IV – II (6) 275 509,32

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		
	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		13,00	0,00	13,00	12,00	1,00	13,00
Adjoint administratif territorial	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		17,00	0,00	17,00	14,20	2,00	16,20
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	1,60	1,00	2,60
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Ingénieur principal	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,80	1,00	1,80
Technicien principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		30,00	0,00	30,00	26,20	3,00	29,20

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH	484.0	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	563.0	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	415.0	0,00	326 352	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.